



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 73 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [71/129](#) de l'Assemblée générale, contient un aperçu des conditions de sécurité au niveau mondial, des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité et de leur incidence sur le personnel des Nations Unies, ainsi que des mesures prises par l'Organisation pour faire face à ces difficultés. Il présente également une analyse des faits nouveaux survenus dans le domaine de la sécurité et de leurs répercussions sur le personnel des Nations Unies, et met en évidence les activités menées par le Département de la sûreté et de la sécurité en vue de répondre aux demandes croissantes de services de sécurité. Enfin, il s'achève sur des observations et conclusions à l'intention de l'Assemblée.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/129, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Elle l'a également prié de faire figurer dans ce rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, stratégies et initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période de 18 mois allant de janvier 2016 à juin 2017. On y trouve un aperçu de la situation mondiale en matière de sécurité, des menaces, risques et difficultés qui pèsent actuellement sur la sécurité du personnel des Nations Unies¹, de la réponse de l'Organisation face à ces menaces, des difficultés stratégiques rencontrées par celle-ci et, en conclusion, des mesures qu'il est proposé de prendre à l'avenir.

II. Menaces pesant sur la sécurité du personnel des Nations Unies

A. Situation mondiale en matière de sécurité

3. La situation mondiale en matière de sécurité est de plus en plus complexe. Il est peu probable qu'elle s'améliore dans un avenir proche tant que l'ensemble des facteurs sociaux, politiques et économiques qui sous-tendent l'insécurité persisteront.

4. Bien que des millions de personnes soient sorties de la pauvreté, améliorant les conditions socioéconomiques qui favorisent l'instabilité, les conflits sont plus nombreux et durent plus longtemps. Ceux-ci ont eu des conséquences dévastatrices pour les populations civiles, qui ont souffert de la violence, de la destruction généralisée des infrastructures et de la perte de services essentiels, et ont contribué à la plus grande crise migratoire mondiale que le monde ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. À la fin de 2016, quelque 130 millions de personnes avaient besoin d'une aide d'urgence pour leur survie et leur protection, soit près de 200 % de plus que 10 ans auparavant².

5. L'absence de solutions politiques, alimentée par de profondes divisions régionales ou internationales, a continué d'aggraver les conditions de sécurité dans les conflits prolongés. Dans certaines zones, l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles ont touché des populations qui étaient déjà vulnérables en raison de leur pauvreté, de leur isolement ou des inégalités dont elles souffraient.

¹ Dans le présent rapport, le terme « personnel des Nations Unies » désigne tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment le personnel du système des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé à titre individuel dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres agents titulaires d'un engagement contractuel direct avec un organisme des Nations Unies. Sont exclus les militaires des contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent. Selon le Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies, le système de gestion de la sécurité est responsable d'environ 180 000 membres du personnel.

² Bureau de la coordination des affaires humanitaires, rapport annuel 2016, disponible à l'adresse suivante : www.unocha.org/sites/unocha/files/2016ochaannualreport.pdf.

Aujourd'hui, les conflits armés, le terrorisme et la criminalité organisée sont de plus en plus interdépendants, tandis que le mécontentement politique continue de provoquer des troubles civils en créant des menaces multiformes et complexes. Dans les zones de conflit, l'action du personnel humanitaire est fortement entravée par des restrictions de la liberté de mouvement, des tactiques d'intimidation et des attaques directes sous la forme de bombardements aériens ou de tirs aveugles, au mépris total des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Le niveau de violence touchant le personnel de santé et les installations médicales a été particulièrement alarmant (voir S/2017/414). Ces facteurs ont mis à très rude épreuve la capacité de l'ONU et de la communauté humanitaire de mener des opérations et d'exécuter des programmes visant à fournir des secours et à apporter un soutien dans des environnements complexes et dangereux.

6. En outre, les conditions de sécurité se sont gravement détériorées dans de nouvelles régions. En Amérique du Sud, des manifestations violentes ont eu lieu dans un contexte de détérioration de la situation économique, et certains pays ont également enregistré une recrudescence de la criminalité violente. En Europe occidentale, une série d'attaques terroristes ont montré que la menace extrémiste était durable et exacerbée par l'inégalité et l'idéologie. En Afrique de l'Ouest, si des réformes politiques et institutionnelles ont amélioré l'environnement et créé des conditions propices au départ des missions de maintien de la paix, la région demeure fragile et exposée au risque d'attaques à caractère extrémiste, comme le montrent les cas du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Des groupes extrémistes continuent de cibler les zones vulnérables où l'autorité du gouvernement reste aléatoire, créant de nouveaux besoins dans des lieux reculés tels que le bassin du lac Tchad. Dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est, des groupes extrémistes violents nationaux et transnationaux sont restés fermement implantés, tandis que des conflits locaux prolongés continuent de causer des déplacements de populations qui sont déjà exposées au risque de catastrophes naturelles.

7. Bien qu'ils aient essuyé des revers, les groupes extrémistes conservent un vaste champ d'action partout dans le monde et s'adaptent aux pressions internationales. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et Al-Qaida, ainsi que leurs associés, continuent de poser une grave menace à l'échelle mondiale. Les Chabab et Boko Haram continuent de menacer gravement certaines zones en Afrique, malgré l'intensité des opérations militaires menées pour ces groupes. L'EIL a récemment perdu le contrôle d'un territoire important mais a montré sa résilience en déplaçant ses combattants dans d'autres zones de conflit, ou en les renvoyant dans leur pays d'origine, et en entretenant le flou sur les liens entre les différents groupes. Il a ainsi pu lancer de multiples attaques terroristes dans un certain nombre de pays d'Europe et d'Afrique. Les attaques menées dans des lieux de culte ou d'autres espaces publics ou lieux rassemblant beaucoup de personnes, tels que les rues, les établissements de santé, les hôtels, les salles de concert, le métro et les aéroports, visaient à faire un maximum de victimes et à susciter la peur tant sur le plan local qu'au niveau mondial. Si certaines de ces attaques étaient sophistiquées, nombre d'autres ne l'étaient pas mais avaient un retentissement considérable, étant donné que les groupes terroristes encourageaient leurs partisans à utiliser un large éventail de méthodes : attaques au couteau, à la voiture-bélier ou à main armée, intrusions dans des bureaux, véhicules piégés, attentats-suicides, enlèvements, prises d'otages, etc.

8. Il est préoccupant de constater que l'EIL, par des campagnes de propagande, a récemment recommencé à inciter ses partisans à attaquer les locaux et le personnel de missions diplomatiques internationales. Alors que l'ONU avait échappé à une telle propagande entre 2009 et 2016, l'EIL a pris à nouveau l'Organisation pour cible sur ses réseaux sociaux.

B. Atteintes à la sécurité touchant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies³

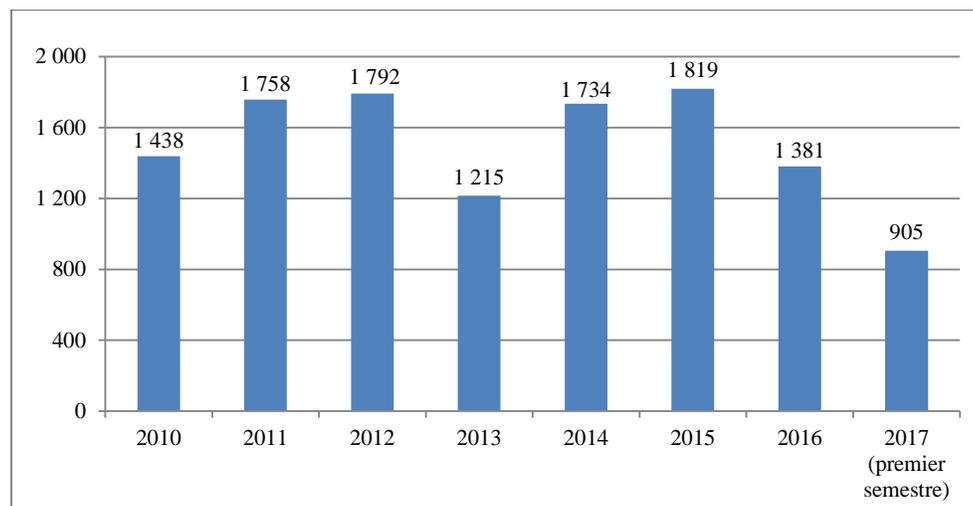
1. Type d'atteintes et conséquences pour le personnel des Nations Unies

Attaques directes contre le personnel, les locaux ou les biens des Nations Unies

9. Au total, les atteintes à la sécurité et à la sûreté ont touché 1 381 membres du personnel des Nations Unies en 2016, contre 1 819 en 2015 (voir fig. I). Ce chiffre est inférieur à la moyenne annuelle pour la période allant de 2010 à 2016 (1 591).

Figure I

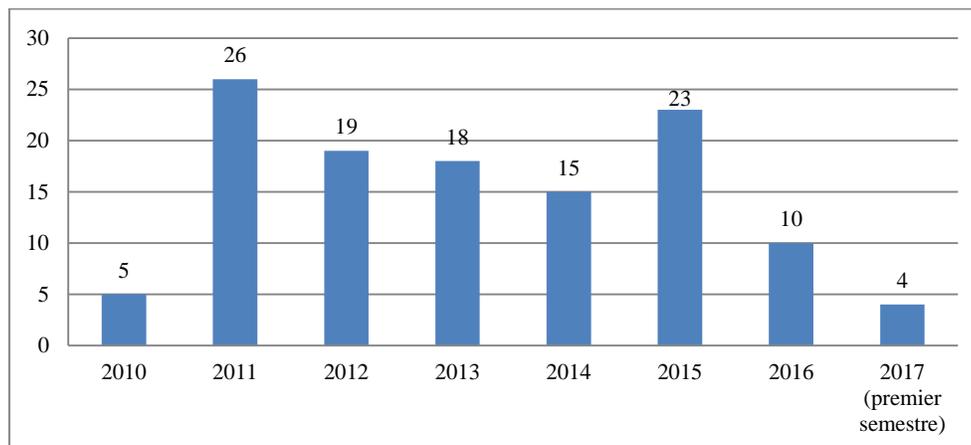
Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sécurité



10. Au total, en 2016, 10 membres du personnel civil des Nations Unies ont perdu la vie à la suite d'attaques directes, contre 23 en 2015 (voir fig. II). Soixante-dix membres du personnel ont été blessés lors d'actes de violence en 2016, contre 99 en 2015. C'est le plus petit nombre de victimes civiles dans les rangs de l'ONU au cours des cinq dernières années (voir annexe I), en dépit de l'augmentation du nombre de membres du personnel opérant dans des conditions de sécurité complexes. Au premier semestre de 2017, quatre membres du personnel, dont deux membres d'un groupe d'experts, ont perdu la vie à la suite d'actes de violence.

³ Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies englobe tous les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU aux fins de la sécurité.

Figure II
Membres du personnel des Nations Unies tués à l'occasion d'actes de violence

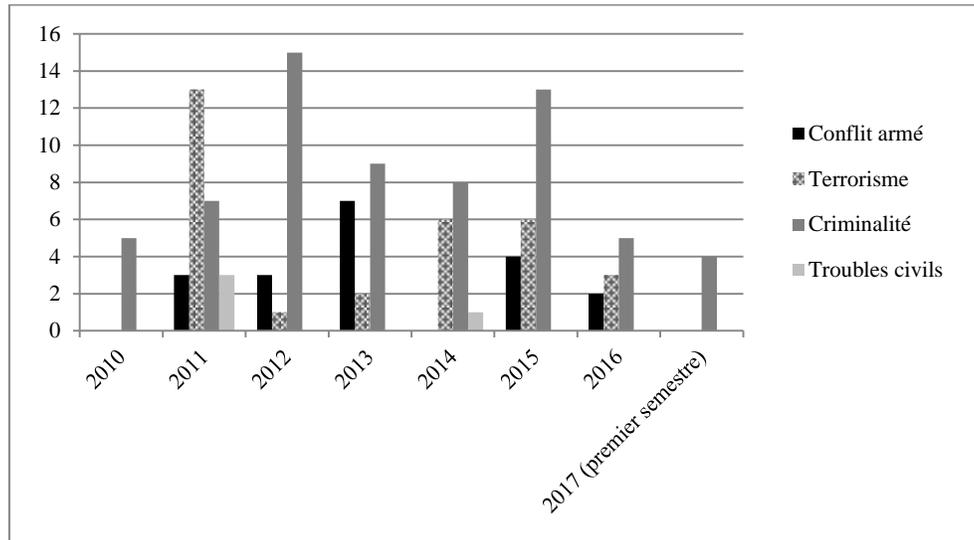


11. En revanche, en 2016, le nombre d'attaques visant directement des locaux et des véhicules des Nations Unies a fortement augmenté. Il y a eu 56 attaques contre des locaux des Nations Unies en 2016, contre 35 en 2015. Ces attaques ont eu lieu principalement en République centrafricaine, à Haïti, au Mali et au Soudan du Sud. Le nombre d'attaques contre des véhicules officiels de l'Organisation est resté élevé : 146 en 2016, contre 155 en 2015 (voir annexe II). La majorité de ces attaques se sont produites en Afghanistan, au Soudan (Darfour) et au Yémen.

12. La baisse des pertes subies par l'ONU, en dépit du nombre élevé d'attaques et de la persistance de l'insécurité, est une évolution positive. En janvier 2016, une explosion à proximité de locaux de l'Organisation à Kaboul a constitué l'attentat le plus meurtrier dans cette ville depuis 2011. Toutefois, bien que des infrastructures importantes aient subi des dégâts, aucun membre du personnel n'a été grièvement blessé. En juin 2017, en Libye, une roquette a été lancée contre un convoi de l'ONU. Grâce à l'utilisation de véhicules blindés et à l'application rapide de procédures d'intervention immédiate, aucune victime n'a été à déplorer. Si de nombreux facteurs sont en cause, ces exemples sont notamment une preuve de l'efficacité croissante des politiques, mesures et procédures de sécurité. Ces acquis peuvent être fragiles et facilement perdus mais ils confirment l'importance des efforts faits collectivement par les entités des Nations Unies en vue de renforcer les aspects principaux de la gestion de la sécurité.

13. En 2016, la criminalité est restée la principale cause de décès et de blessures de membres du personnel des Nations Unies lors d'atteintes à la sécurité. Sur les 10 décès dus à la violence en 2016, cinq membres du personnel ont perdu la vie à la suite d'actes criminels, trois membres du personnel lors d'attaques à caractère extrémiste et deux dans le contexte d'un conflit armé (voir fig. III et annexe III).

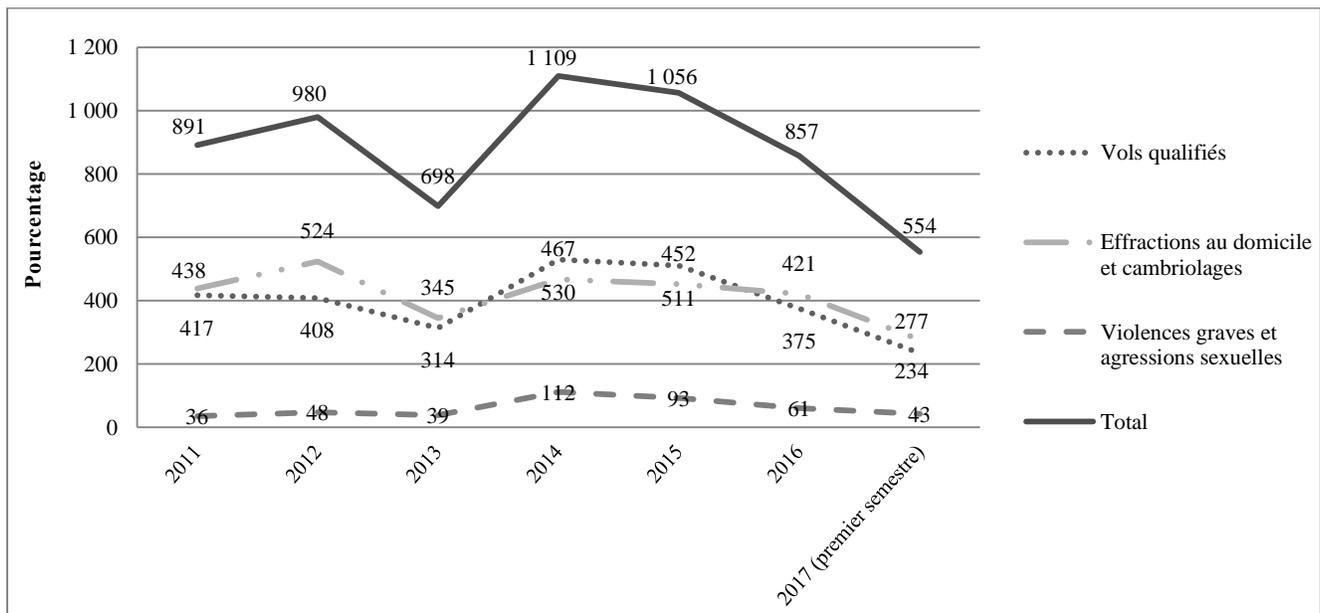
Figure III
Membres du personnel de l'ONU tués, par type de menace



Criminalité

14. Bien que le nombre d'actes criminels visant le personnel des Nations Unies ait régulièrement diminué depuis 2014 (voir fig. IV), la criminalité reste la principale cause de décès de membres du personnel provoqués par des actes de violence. Ces cinq dernières années, une moyenne de 57 % des pertes parmi le personnel des Nations Unies étaient dues à des crimes violents. De janvier à juin 2017, 554 membres du personnel ont déclaré avoir été directement victimes de la criminalité, ce qui suggère que le chiffre pour l'ensemble de l'année sera semblable à celui de 2016.

Figure IV
Membres du personnel des Nations Unies touchés par la criminalité, par type de crime



15. Sur les 1 381 membres du personnel des Nations Unies touchés par des atteintes à la sécurité en 2016, 857 (62 %) ont été victimes d'actes criminels : vols qualifiés, effractions au domicile, cambriolages, violences graves et agressions sexuelles (voir fig. IV et annexe III). Dans les zones à forte criminalité, des responsables désignés peuvent appliquer des mesures de sécurité au domicile de leur personnel recruté sur le plan international. En outre, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a achevé son examen des dispositions de sécurité applicables au domicile du personnel recruté sur le plan local et formulé des recommandations pour aider ce personnel au moyen de formations et d'évaluations.

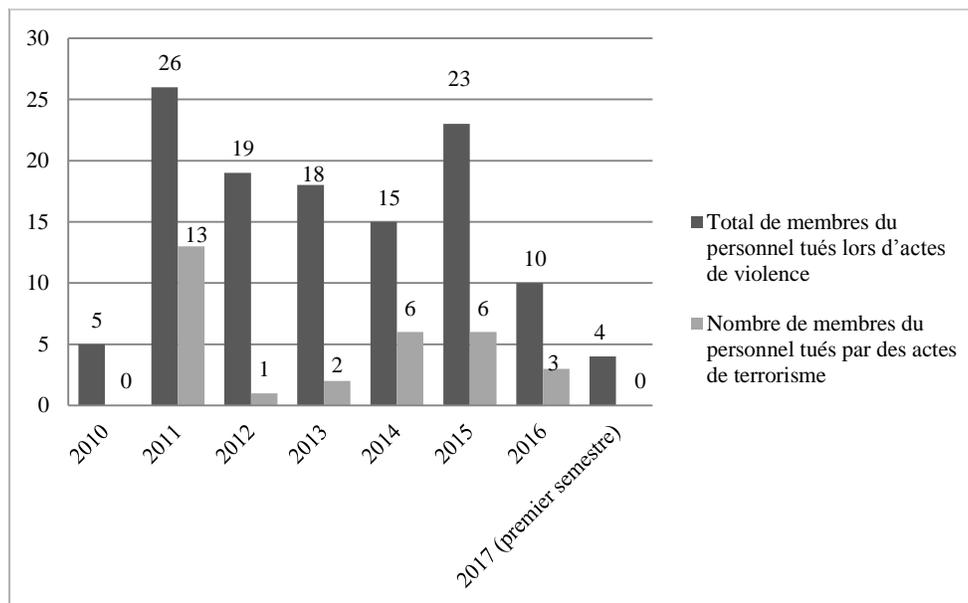
Terrorisme

16. Ces cinq dernières années, le nombre de décès de membres du personnel des Nations Unies provoqués par la violence terroriste est resté constant. Le nombre de victimes du terrorisme est tombé à trois en 2016, les décès étant survenus en Côte d'Ivoire et en Somalie. Au premier semestre de 2017, aucun décès dû au terrorisme n'a été enregistré parmi les membres du personnel. Toutefois, une seule atteinte à la sécurité peut inverser la tendance de façon radicale, comme on l'a vu en 2011 à Abuja (voir fig. V).

17. Le 13 mars 2016, en Côte d'Ivoire, un membre du personnel a été tué et un autre blessé lors d'une attaque qui a coûté la vie à 18 personnes. En juin 2016, une attaque au véhicule piégé perpétrée par un membre du Mouvement des Chabab contre un restaurant à Mogadiscio a entraîné la mort de 15 personnes, dont un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan local. Lors d'attaques au Mali le 18 juin 2017 et au Burkina Faso le 15 janvier 2016, des employés des Nations Unies étaient également présents mais aucun n'a été blessé.

Figure V

Membres du personnel des Nations Unies tués à l'occasion d'actes de terrorisme



18. Fait nouveau préoccupant, des attaques complexes utilisant plusieurs véhicules piégés et une quantité de plus en plus importante d'explosifs sont maintenant menées. En juillet 2016, deux véhicules piégés ont explosé tout près de l'aéroport international de Mogadiscio, faisant un mort et deux blessés parmi le personnel des

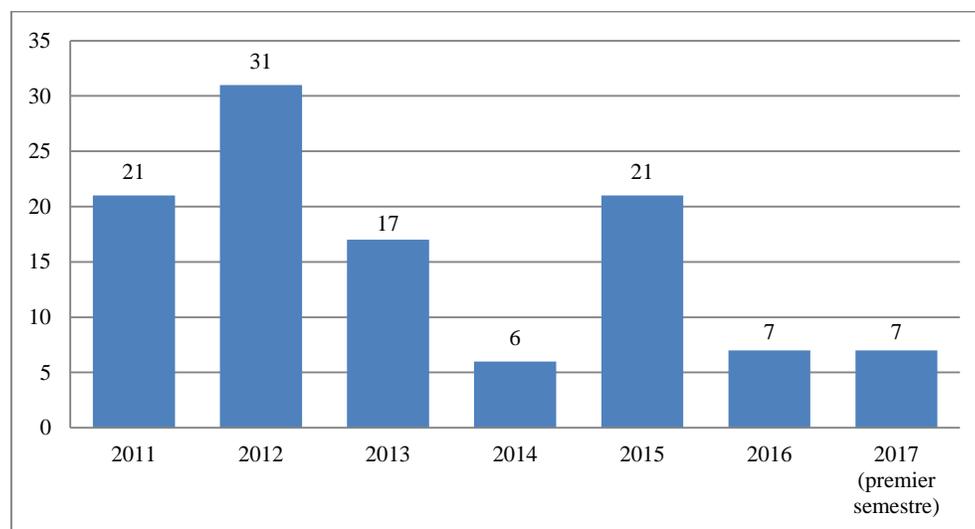
Nations Unies. En mai 2017, un véhicule contenant une énorme quantité d'explosifs a tué quelque 90 personnes et détruit des bâtiments du quartier diplomatique de Kaboul. Les locaux des Nations Unies ont résisté à l'attentat grâce au renforcement de la sécurité survenu après l'atteinte à la sécurité qui a frappé le complexe du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en janvier 2016 à Kaboul. Il est indispensable de poursuivre les investissements dans les mesures de sécurité physique et de gestion des risques multidimensionnels, l'analyse des menaces et la formation pour continuer de prévenir et d'atténuer les effets d'une violence terroriste en évolution constante.

Enlèvement de membres du personnel des Nations Unies

19. En 2016, sept membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés et retenus en otages (voir fig. VI), soit beaucoup moins qu'en 2015 (21 enlèvements). Cinq des sept fonctionnaires enlevés en 2016 avaient été recrutés sur le plan local; tous étaient des hommes. Au premier semestre de 2017, sept membres du personnel ont été enlevés, ce qui suggère que le nombre total d'enlèvements en 2017 pourrait être plus élevé qu'en 2016.

Figure VI

Enlèvements de membres du personnel des Nations Unies



20. Le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration avec les organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, continue de s'efforcer de prévenir les enlèvements grâce à une meilleure gestion des risques de sécurité. L'ONU a établi des politiques sur les enlèvements qui prévoient la tenue de négociations et interdisent le paiement de rançons aux ravisseurs. La libération des otages dépend de la capacité de gestion des prises d'otages du système de gestion de la sécurité et du soutien des États Membres.

Intimidation et harcèlement

21. Sur les cinq dernières années, c'est en 2015 que l'on a enregistré le plus grand nombre d'actes d'intimidation et de harcèlement visant des membres du personnel des Nations Unies. Depuis lors, ce chiffre a régulièrement diminué, passant de 405 cas en 2015 à 231 en 2016 (voir annexe I). Cette diminution peut s'expliquer par la baisse du nombre de cas liés aux déploiements initiaux de missions de la paix dans de nouvelles zones, moment auquel la plupart de ces problèmes surviennent.

Atteintes à la sûreté et accidents de la route

22. En 2016, 11 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie et 93 ont été blessés lors d'accidents, contre respectivement 16 et 130 en 2015 (voir annexe I). Parmi eux, 9 sont décédés et 86 ont été blessés lors d'accidents de la route (voir annexe III). Trois membres du personnel des Nations Unies sont morts dans des accidents impliquant des véhicules officiels de l'Organisation et six sont morts dans des accidents de la circulation impliquant des véhicules privés et des véhicules de transports publics⁴. Sur les 86 membres blessés dans des accidents de la route, 19 l'ont été dans des accidents impliquant des véhicules officiels et 67 dans des accidents impliquant des véhicules privés et des véhicules de transports publics.

23. En outre, 42 personnes étrangères à l'Organisation ont trouvé la mort et 371 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation impliquant des véhicules de l'ONU. Celle-ci a élaboré une stratégie interne de sécurité routière qui vise à réduire de moitié le nombre d'accidents de la route d'ici à 2020, conformément aux objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière.

Arrestation et détention de membres du personnel des Nations Unies

24. En 2016, 102 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés et détenus par les autorités nationales d'États Membres, contre 69 en 2015 (voir annexe I), ce qui représente une augmentation importante (48 %). Au premier semestre de 2017, 53 autres membres du personnel ont été arrêtés. Au moment de l'établissement du présent rapport, 29 étaient toujours en détention. La plupart des arrestations étaient dues à des infractions à la législation nationale, notamment au code de la route.

Atteintes à la sécurité liées au sexe

25. Environ 40 % des membres du personnel des Nations Unies sur le terrain sont des femmes. En 2016, celles-ci représentaient 37 % des victimes d'atteintes à la sécurité (voir annexe III), ce qui indique qu'en règle générale, les hommes et les femmes sont victimes de ces atteintes pratiquement dans les mêmes proportions. Le nombre d'agressions sexuelles visant le personnel des Nations Unies a fortement augmenté en 2016 (17 agressions) et au premier semestre de 2017 (19 agressions). En 2016, la majorité des victimes étaient des femmes (71 %).

26. Face à l'augmentation du nombre de cas de harcèlement sexuel et de violence sexuelle signalés, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et, plus généralement, la communauté humanitaire et les organismes d'aide au développement ont continué à prendre des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle dans le milieu de travail et créer des conditions propices au signalement de tels actes. Il n'a été fait état d'aucun cas touchant des membres lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués du personnel. En suivant des formations, les agents responsables de la sécurité commencent à améliorer leurs connaissances et leur capacité de repérer ces types de crime et les vulnérabilités particulières de ces personnes dans certains domaines.

2. Sécurité des membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local

27. Les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local représentent 66 % des agents touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité. Le fait que leurs effectifs sur le terrain soient plus importants que ceux du personnel

⁴ Sur les neuf personnes mortes dans des accidents de la circulation, deux sont décédées lors de voyages privés, dont une dans un accident d'avion.

recruté sur le plan international a toujours expliqué qu'ils soient plus nombreux à subir ces atteintes même si, en 2016, le ratio d'attaques touchant les deux catégories de personnel a été similaire. En 2016, 90 % des membres du personnel des Nations Unies tués avaient été recrutés sur le plan local. Les agents de cette catégorie ont également été plus nombreux à être arrêtés et détenus, enlevés ou agressés que leurs collègues recrutés sur le plan international. Le personnel recruté sur le plan international a pour sa part été davantage victime de cambriolages, d'effractions au domicile, d'actes d'intimidation, de harcèlement et de vol qualifié. L'ONU doit adopter une approche à l'échelle du système pour répondre aux besoins spécifiques du personnel recruté sur le plan local.

3. Incidence des conditions de sécurité mondiales sur les programmes de l'ONU

28. L'existence de conditions de sécurité dangereuses complique la tâche des organismes des Nations Unies de plusieurs façons. Tout d'abord, cette insécurité pèse fortement sur le personnel des Nations Unies affecté dans des lieux dangereux et sur les membres de leur famille. Ces cinq dernières années, le nombre de lieux d'affectation famille non autorisée a augmenté de près de 30 %, tandis que le nombre de lieux d'affectation ouvrant droit à une prime de danger a crû de plus de 40 %. Le personnel des Nations Unies, qui fait face à des difficultés d'ordre à la fois physique, médical et psychosocial, doit faire preuve d'une extraordinaire résilience. C'est le cas en particulier du personnel recruté sur le plan local, qui est parfois plus exposé encore à ces problèmes, alors qu'il doit veiller à assurer la continuité des programmes de l'ONU.

29. Les conditions de sécurité actuelles entraînent également une hausse des dépenses de sécurité, exerçant une pression supplémentaire sur des budgets déjà réduits. Bien que les fonds versés par les donateurs au titre de l'aide humanitaire aient augmenté de façon constante, proportionnellement aux besoins humanitaires sans précédent recensés dans le monde entier, les ressources allouées à la sécurité restent insuffisantes. Celles-ci devraient être considérées comme faisant partie des coûts d'exécution des programmes, et non comme des frais d'administration, afin de garantir la bonne exécution des programmes dans des environnements où les risques de sécurité sont élevés.

30. Enfin, pour faire face à l'insécurité, il convient d'adopter des approches novatrices et efficaces de la gestion de la sécurité et définir le système de gestion de la sécurité dans le cadre d'une démarche collective. Il est en effet nécessaire de prendre systématiquement en compte la question de la sécurité dans les programmes et d'associer en permanence le personnel et les responsables de l'Organisation au traitement des questions de sécurité à tous les niveaux. Il faut également s'attacher à maintenir un équilibre délicat entre les risques en matière de sécurité et les programmes essentiels. Il n'existe pas de solution simple face à des conditions de sécurité complexes et en constante évolution.

31. Malgré ces difficultés, l'ONU trouve les moyens d'apporter son soutien dans les endroits les plus dangereux. Dans les zones de conflit, le système de gestion de la sécurité a permis d'exécuter les programmes prévus dans des capitales, des centres régionaux et des bureaux extérieurs. En Libye, où l'ONU prépare actuellement le retour de l'ensemble de son personnel, plus de 400 missions ont été organisées dans des zones à haut risque. Dans des zones reculées où les populations ont cruellement besoin d'aide, le Programme alimentaire mondial a largué par avion des fournitures humanitaires et mis au point un mécanisme d'intervention rapide par voie aérienne et terrestre pour apporter son aide dans des environnements instables.

Étude de cas 1 : Iraq

32. À la fin de 2016, l'ONU a été priée de faciliter le retour des civils dans les zones de l'Iraq précédemment contrôlées par l'EIIL. L'ONU et ses partenaires d'exécution ont mené des opérations humanitaires et des programmes de stabilisation essentiels, qui ont permis le retour de plus de 250 000 civils. Néanmoins, plus de 800 000 personnes qui avaient quitté Mossoul après le début des opérations militaires en octobre 2016 sont toujours déplacées. Grâce à la création d'une cellule d'aide humanitaire à Erbil, l'ONU a réalisé plus de 370 missions, dont 312 dans des zones à haut risque élevé et 58 dans des zones à très haut risque à Mossoul. La cellule a pour objet principal d'appuyer des interventions susceptibles de sauver des vies en facilitant l'accès humanitaire et les efforts de stabilisation rapide, en coordonnant son action avec les responsables de la sécurité du Gouvernement hôte et en sécurisant des camps et des sites d'urgence.

Étude de cas 2 : nord du Nigéria

33. La crise humanitaire dans le nord-est du Nigéria figurait parmi les plus importantes au monde en 2016, plusieurs millions de personnes étant menacées par l'insécurité et une crise alimentaire. Plus de 500 membres du personnel des Nations Unies sont maintenant déployés à Maiduguri, l'épicentre de la crise, en vue d'appuyer l'ouverture de cinq centres humanitaires dans plusieurs sites satellites. Cette présence est restée constante malgré l'attaque complexe lancée sur la ville le 7 juin 2017 et la multiplication par deux du nombre d'attentats-suicides depuis le mois de mars. La sécurité du personnel humanitaire supplémentaire a été financée uniquement par des organismes humanitaires qui ont permis de recruter davantage de spécialistes de la sécurité et d'acquérir plus de matériel connexe.

C. Atteintes à la sécurité du personnel humanitaire et des autres membres du personnel des Nations Unies

1. Incidence des menaces contre la sécurité sur le personnel humanitaire et le personnel d'organisations non gouvernementales

34. Selon les éléments qui ont été communiqués au Département de la sûreté et de la sécurité, entre janvier 2016 et juin 2017, 51 membres d'organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillaient en étroite coopération avec l'ONU ont perdu la vie lors d'actes de violence et 145 autres ont été enlevés (voir annexe IV). Le nombre de décès a augmenté par rapport à la période considérée dans le rapport précédent, où il se chiffrait à 41.

35. Selon les informations reçues, pendant la période considérée, 77 membres du personnel d'ONG ont été blessés lors d'actes de violence, ce nombre étant légèrement inférieur à celui de la période précédente (82 blessés). La multiplication inquiétante des attaques contre des véhicules d'ONG a semblé se poursuivre : 251 membres du personnel ont signalé des attaques contre leurs véhicules, soit une faible augmentation par rapport aux 230 attaques signalées lors de la période précédente. Ce chiffre a toutefois presque doublé par rapport à 2014 (129 attaques).

2. Atteintes à la sécurité du personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

36. Employant plus de 30 000 personnes recrutées sur le plan régional dans cinq zones d'opérations, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit une aide humanitaire

sous plusieurs formes à 5,3 millions de réfugiés de Palestine. Le nombre de membres de son personnel recruté sur le plan régional victimes d'atteintes à la sécurité a légèrement augmenté (205 en 2016 contre 192 en 2015) et un plus grand nombre de ces atteintes résultaient d'interactions avec des bénéficiaires mécontents (voir annexe V). En 2016, des situations de crise se sont produites dans deux des cinq zones d'opérations; quatre membres du personnel sont morts et un a été porté disparu. Aucun décès n'a été enregistré au premier semestre de 2017.

37. Le personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional n'étant pas couvert par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les atteintes à la sécurité le concernant n'ont pas été incluses dans les statistiques globales qui figurent dans le présent rapport. Le nombre d'atteintes à la sécurité du personnel de l'UNRWA est toutefois donné séparément pour compléter la description générale des conditions de sécurité dans les opérations des Nations Unies.

3. Comparaison avec le personnel de maintien de la paix en tenue⁵

38. Le personnel de maintien de la paix en tenue servant dans les missions des Nations Unies, qui se trouve souvent sur les lignes de front des conflits, fait face aux mêmes types de menaces que le personnel civil des Nations Unies. Le nombre de décès parmi le personnel en tenue est passé de 30 en 2015 à 31 en 2016. Le nombre d'atteintes à la sécurité a presque doublé : 186 atteintes ont été enregistrées en 2016, contre 97 en 2015. Par conséquent, bien que le nombre de morts ait légèrement augmenté, le taux de victimes par atteinte a diminué, suivant une tendance semblable à celle observée pendant la période considérée pour le personnel civil des Nations Unies.

39. Dans les 16 opérations de maintien de la paix, les plus graves menaces à la sécurité du personnel en tenue étaient notamment les attaques à main armée, les engins explosifs improvisés, les mines terrestres, les restes explosifs de guerre, les attentats-suicides, les embuscades, les tirs indirects et les enlèvements.

III. Renforcement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

40. Dans un climat de sécurité mondiale complexe et imprévisible, le Département de la sûreté et de la sécurité s'efforce de donner aux organismes des Nations Unies les moyens de mener à bien leurs programmes et activités, de façon efficace et en toute sécurité. En 2017, il a pris des mesures concrètes pour améliorer la gestion des risques de sécurité et accroître l'appui fourni sur le terrain, notamment en renforçant la collaboration interne et externe.

A. Renforcement des capacités de gestion des risques des responsables de la sécurité

1. Renforcement de la capacité décisionnelle en matière de sécurité

41. Comme indiqué dans la résolution [71/129](#) de l'Assemblée générale, le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes est un outil essentiel à la prise de décisions en matière de sécurité. En effet, celui-ci permet de prendre des décisions avisées en ce qui concerne le niveau de risque auquel il est acceptable

⁵ Le terme « personnel de maintien de la paix en tenue » désigne le personnel des contingents et des unités de police constituées. Ces personnes ne sont pas couvertes par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

d'exposer le personnel des Nations Unies et facilite la mise en œuvre de programmes essentiels dans des milieux très dangereux. En octobre 2016, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé la version révisée du dispositif d'évaluation, par laquelle ce dernier devenait applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Son utilisation est désormais obligatoire dans toutes les situations présentant des risques de sécurité élevés ou très élevés. Au cours de la période considérée, l'ONU a procédé à des évaluations et examens de l'importance des programmes dans 22 pays.

2. Renforcement de l'appui aux interlocuteurs désignés

42. En 2016, sous l'égide du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, 110 interlocuteurs désignés, accompagnés de leurs conseillers spéciaux pour les questions de sécurité et de représentants d'organismes du système des Nations Unies, ont participé à cinq ateliers régionaux destinés à accroître leur connaissance des politiques de sécurité et à régler plusieurs problèmes et questions opérationnels. Le Département de la sûreté et de la sécurité a par ailleurs révisé le manuel destiné aux interlocuteurs désignés, initialement publié en 2012, qui contient des conseils pratiques, complets et actualisés. En 2016, un total de 1 695 membres du personnel des Nations Unies participant à la prise de décisions en matière de sécurité ont achevé la formation en ligne destinée aux équipes de coordination du dispositif de sécurité.

B. Renforcement des stratégies de gestion des risques et du cadre d'action visant à permettre aux opérations des Nations Unies d'intervenir sur le terrain

1. Renforcement des politiques de sûreté et de sécurité

43. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité continue de renforcer le cadre réglementaire afin d'orienter et d'appuyer le système de gestion de la sécurité en ce qui concerne les opérations de sécurité, l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Au cours de la période considérée, il a appuyé l'adoption de quatre politiques et de huit directives en matière de sécurité. Il a également approuvé la modification des directives relatives à la gestion des risques de sécurité, afin de clarifier les procédures d'adoption et d'application des mesures de gestion des risques de sécurité et de remplacer la politique relative aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

44. En outre, des organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont achevé, en juin 2017, l'élaboration d'un plan de promotion de la sécurité routière à l'échelle du système des Nations Unies. Se fondant sur la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), sur la nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et sur l'adoption de la résolution [70/260](#) de l'Assemblée générale, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé une stratégie de sécurité routière globale applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, avec l'appui de spécialistes des domaines de la santé, de la gestion du parc de véhicules et des ressources humaines.

2. Recours efficace à des mesures spécifiques de gestion des risques

45. Compte tenu de la recrudescence des attaques perpétrées contre des locaux de l'ONU dans le monde entier, la sécurité physique des installations de l'Organisation, y compris son Siège et ses bureaux extérieurs, les bureaux de ses commissions régionales et de ses tribunaux, est évaluée et renforcée par

l'intermédiaire du système de gestion de la sécurité. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a mené 26 évaluations de dispositifs de sécurité physique et fourni un appui opérationnel dans 59 lieux d'affectation différents. Il a par ailleurs organisé deux formations sur la sécurité physique et devrait en organiser une troisième d'ici à la fin de 2017, qui visera à renforcer la connaissance des systèmes de sécurité physique et de leurs composants. Toutes les informations pertinentes à ce sujet, y compris les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques, sont désormais disponibles en ligne.

46. En outre, le système de gestion de la sécurité a investi dans la protection des déplacements par la route en faisant l'acquisition de véhicules blindés. Au cours des cinq dernières années, le parc de véhicules blindés du Département a presque doublé, passant de 63 à 114 en 2017.

3. Formation

47. Afin de renforcer davantage la culture de la sécurité parmi le personnel des Nations Unies, il demeure primordial d'organiser des formations en la matière et de sensibiliser les fonctionnaires aux problèmes de sécurité. En collaboration avec les organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité continue de multiplier les possibilités de formation offertes à tous les membres du personnel des Nations Unies et de proposer des cours spécifiques aux professionnels et aux responsables de la sécurité. Une stratégie de formation globale est par ailleurs en cours d'élaboration. Dans cette optique, le Département évalue les besoins en matière de formation et recense des méthodes novatrices, rentables et durables lui permettant de répondre à la forte demande de formation dans les limites de ses ressources.

48. Les modules de formation intitulés « Sécurité de base sur le terrain » et « Cours de sécurité avancé sur le terrain » demeurent obligatoires pour tout le personnel des Nations Unies et, chaque mois, le Département délivre en moyenne 10 000 certificats à des fonctionnaires les ayant suivis. Pour les personnes qui interviennent dans des situations à haut risque, le programme de formation intitulé « Sécurité et sûreté en mission » est un outil d'atténuation des risques essentiel. Depuis son lancement, en 2007, ce programme a été suivi par plus de 62 400 membres du personnel, dans le cadre de 2 325 formations organisées dans 66 lieux d'affectation.

49. Au cours de la période considérée, un total de 888 professionnels de la sécurité ont suivi des programmes de formation en présentiel, qui ont souvent été dispensés en collaboration avec des organismes des Nations Unies. Au total, 864 membres du personnel ont suivi la formation « Trousse médicale d'intervention d'urgence et premiers intervenants ».

4. Amélioration de la capacité d'apprécier les situations et d'analyser les menaces et les risques

50. La situation en matière de sécurité évoluant de façon constante et erratique, le Département de la sûreté et de la sécurité accorde une grande importance au renforcement de la capacité de l'ONU d'apprécier les situations et d'analyser les risques et les menaces. Il a donc pris des mesures spécifiques pour améliorer les services d'analyse qu'il fournit au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En 2017, le Département a lancé, avec les ressources dont il disposait, un projet visant à rassembler les informations recueillies par des entités du système des Nations Unies pour améliorer la prévision stratégique et l'analyse des données. En septembre 2017, il lancera une vaste initiative de formation sur les techniques d'analyse et d'alerte stratégiques, qui sera destinée aux responsables de la sécurité

et mettra l'accent sur l'alerte rapide et l'étude des milieux violents et instables. En vue de favoriser une meilleure analyse de certains dangers, le Département a également publié des directives relatives aux processus et modalités pratiques de l'analyse de la sécurité, qui sont accessibles à tous les professionnels de la sécurité.

C. Souplesse et efficacité à l'appui des opérations hors Siège

1. Déploiements rapides et restructurations internes

51. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué d'utiliser la technique du déploiement rapide pour répondre à une augmentation des demandes d'appui à des opérations et programmes partout dans le monde et faire face à des situations de crise en évolution constante. Ainsi, en 2016, 50 spécialistes de la sécurité mobilisables en renfort ont été déployés dans 19 pays, pour une durée totale de déploiement de 5 500 jours, dans le contexte de situations d'urgence ou de crise en matière de sécurité, tandis qu'au cours des six premiers mois de 2017, 51 spécialistes ont été déployés dans 14 pays, pour une durée totale de 4 300 jours. Le nombre de déploiements rapides a presque décuplé par rapport à 2014.

52. Actif dans plus de 170 pays, le Département réévalue en permanence le déploiement de son personnel en fonction de la complexité des opérations, afin de répondre au mieux aux besoins. Entre 2014 et 2017, 72 postes liés à la sécurité (24 % du total des effectifs sur le terrain) ont été réaffectés. En 2017, à l'issue d'une étude approfondie, six transferts supplémentaires ont été approuvés et l'adoption de nouvelles mesures à moyen terme recommandée, notamment concernant la régionalisation de différents postes et la création de postes d'agents de sécurité nationaux. Le Département a jusqu'ici réussi à répondre à l'augmentation des demandes et à faire face aux crises grâce à son efficacité et à sa souplesse, mais la charge de travail croissante à laquelle il fait face dépasse largement les capacités dont il dispose et il ne sera pas en mesure de maintenir ce rythme indéfiniment.

2. Regroupement des ressources du Secrétariat en matière de sécurité

53. Le regroupement des ressources du Secrétariat en matière de sécurité, qui demeure une priorité absolue, a beaucoup progressé. En tant que principal responsable du personnel et des moyens de sûreté et de sécurité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité établit des critères de référence et des normes pour toutes les opérations de sûreté et de sécurité menées par le Secrétariat. Des efforts sont actuellement déployés pour créer un réseau d'emplois liés à la sécurité regroupant l'ensemble des membres du personnel du Secrétariat œuvrant dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, qui permettra à ces fonctionnaires d'opérer dans un cadre réglementaire et administratif unique. Parmi les étapes importantes qui ont d'ores et déjà été franchies, on retiendra l'élaboration, en mars 2017, de principes directeurs et d'une directive interdépartementale sur le contrôle et la gestion opérationnels des services de protection. Le Département de la sûreté et de la sécurité a en outre procédé à un examen des politiques et procédures relatives à ces services en vue de garantir que le regroupement dans un même cadre de la gestion des fonctionnaires chargés de la protection et de la gestion des opérations de protection se fasse de façon optimale. Ce programme de regroupement devrait s'achever d'ici au début de l'année 2018.

3. Stratégie de gestion des ressources humaines pour le personnel de sécurité

54. Dans le cadre de la réforme de la gestion engagée par le Secrétaire général, le Département de la sûreté et de la sécurité a lancé sa stratégie relative aux ressources humaines en juillet 2017. Il y définit l'approche adoptée pour renforcer davantage

ses capacités de gestion en matière de sécurité, qui consiste à améliorer les compétences et les connaissances de son personnel, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité, afin d'en maximiser l'efficacité. Dans cette stratégie, l'accent est mis sur la culture institutionnelle et les valeurs sur lesquelles s'appuient le Département et son personnel, sur les parcours professionnels possibles, sur les compétences de base requises à chaque niveau et pour chaque catégorie de personnel, et sur les mesures prises pour favoriser le perfectionnement du personnel.

4. Amélioration des capacités d'évaluation et d'exploitation des meilleures pratiques et plus grand respect des règles

55. En 2016, le Département de la sûreté et de la sécurité a élaboré de nouvelles directives concernant l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques, et les a mises à la disposition de toutes les organisations du système des Nations Unies. Il a par ailleurs publié des études de cas sur les enseignements tirés d'opérations de protection de responsables extérieurs au système des Nations Unies et de gestion des crises dans les missions intégrées.

56. Le Département a également mis en place un cadre d'évaluation basé sur les normes et règles définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation⁶ et procédé à trois évaluations de programmes de sécurité de l'ONU, au cours desquelles il a recensé divers problèmes et formulé des recommandations visant à améliorer les processus et les résultats.

57. Considérant que l'efficacité du système de gestion de la sécurité est tributaire du respect des politiques de sécurité, le Département a demandé à tous les organismes du système des Nations Unies de se conformer aux décisions prises en la matière. En outre, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité œuvre à l'élaboration d'un système fiable de contrôle du respect des règles.

D. Renforcement de la collaboration externe et amélioration de la coordination interne

1. Renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes en matière de sécurité

58. Dans le cadre du système de gestion de la sécurité, il demeure primordial que l'ONU tisse des relations constructives et collabore avec les gouvernements des pays hôtes en matière de sécurité, ceux-ci étant responsables au premier chef d'assurer la sécurité et la protection du personnel, des locaux et des biens de l'Organisation. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est entretenu avec les autorités de ces pays afin de mettre en place une collaboration étroite fondée sur l'échange d'informations relatives à la situation, l'analyse des menaces et des risques, la coordination des mesures de prévention et de réduction des risques et la gestion des problèmes de sécurité. Pour assurer la sécurité du Siège, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux, le Département de la sûreté et de la sécurité travaille en étroite collaboration avec les autorités des pays hôtes. Il a par ailleurs coordonné, toujours en collaboration avec les gouvernements des pays hôtes, 257 manifestations spéciales organisées en dehors des locaux des Nations Unies et veillé à la sécurité des plus de 177 000 personnes qui y ont participé.

⁶ Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation est un réseau interinstitutions réunissant les services d'évaluation des organismes du système des Nations Unies et ceux d'organisations affiliées.

2. Lutte contre l'impunité et promotion du respect des droits de l'homme et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé

59. L'ONU a continué de faire tout son possible pour que les gouvernements hôtes assurent, sur leur territoire, la protection de son personnel et veillent au respect des privilèges et immunités qui lui sont conférés. Elle continue par ailleurs d'engager les États Membres à respecter les instruments internationaux pertinents. À l'heure actuelle, 93 États sont parties à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et à son protocole facultatif de 2005. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est rendu dans 21 pays, où il a rencontré les responsables de la sécurité. Le Département de la sûreté et de la sécurité étudie les moyens de renforcer encore la coopération avec les États Membres en ce qui concerne la protection du personnel des Nations Unies.

60. En 2017, le Département de la sûreté et de la sécurité a fini d'élaborer, en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, le mécanisme interne destiné à surveiller, auprès des gouvernements hôtes, l'état d'avancement des enquêtes concernant le décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des actes de violence. Ce système devrait être opérationnel d'ici à la fin de 2017.

61. Enfin, le Département continue, en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de sensibiliser les professionnels de la sécurité aux politiques et principes relatifs aux droits de l'homme.

3. Renforcement des partenariats conclus avec des organisations non gouvernementales

62. La nouvelle version de la stratégie « Sauver des vies ensemble », mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et les réseaux d'ONG, contribue à renforcer les partenariats et la collaboration entre ces différentes entités. Le nombre d'ONG, d'organisations internationales et d'autres partenaires représentés au Siège dans le cadre de ce programme a doublé depuis 2013 et s'élève actuellement à 150. En vue de rendre la stratégie plus visible et plus compréhensible, ainsi que de sensibiliser davantage les parties concernées, les personnes référentes de l'ONU et des réseaux d'ONG coopèrent étroitement pour régler des problèmes communs à certains pays. En juin 2017, un représentant de réseau d'ONG a dirigé une session approfondie sur la stratégie lors d'une réunion de tous les chefs des services de sécurité des missions de maintien de la paix et des missions politiques. Le Département de la sûreté et de la sécurité a par ailleurs ouvert aux responsables de la sécurité d'ONG son programme de certification destiné aux professionnels de la sécurité des Nations Unies.

63. Les progrès réalisés en matière de collaboration et de partage de l'information ont permis de renforcer l'appui fourni aux ONG, notamment en ce qui concerne la réinstallation et l'évacuation médicale de membres du personnel, chaque fois que possible. D'autres initiatives visant à renforcer la collaboration avec les ONG, telles que la formation des interlocuteurs désignés, sont en cours.

E. Personnel

1. Devoir de protection

64. Dans le sillage de la présentation, en 2016, du rapport final et des recommandations du Groupe de travail sur le devoir de protection, présidé par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, le Comité de haut niveau sur la

gestion a créé une équipe spéciale à l'échelle du système chargée de superviser la mise en œuvre des mesures recommandées en vue de sensibiliser les parties concernées au devoir de protection du personnel des Nations Unies. Parmi ces mesures, on retiendra : la distribution de dossiers d'information avant le déploiement du personnel, la fourniture de formations et d'un appui aux administrateurs opérant dans des environnements à haut risque, l'adoption de normes relatives aux conditions de vie et de travail du personnel opérant dans des environnements à haut risque, le renforcement des services médicaux et psychosociaux et l'amélioration des communications.

2. Mesures prises en cas de situation de crise

65. En raison des attaques commises contre des membres du personnel des Nations Unies opérant dans des environnements à haut risque, le nombre de fonctionnaires exposés au stress, y compris le stress traumatique, a augmenté. Entre janvier 2016 et juin 2017, en collaboration avec des organismes du système des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a fourni un appui psychosocial aux victimes de 107 situations de crise, notamment des prises d'otages, et 6 293 entretiens de soutien psychologique ont été menés dans 30 pays. Faute de ressources, le nombre de fonctionnaires ayant bénéficié de services psychosociaux pendant la période considérée a diminué (12 143 membres du personnel, contre 16 134 pour la période précédente). Dans le même temps, les organismes du système des Nations Unies continuent de remplir leur devoir de protection en fournissant un appui aux fonctionnaires ayant assisté à un événement traumatisant.

66. Par ailleurs, grâce au système d'habilitation de sécurité pour les déplacements du personnel, les organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies disposent d'une liste de tous les membres du personnel en déplacement, qui leur permet d'accomplir leur devoir de protection du personnel en prenant contact avec tous les fonctionnaires pouvant avoir été victimes en cas de crise. En 2016, des habilitations de sécurité ont été délivrées pour plus de 3 millions de déplacements (environ 250 000 par mois).

3. Promotion de la prise en compte de la problématique hommes-femmes

67. L'ONU est résolue à régler les problèmes de sécurité touchant tous les membres de son personnel, y compris les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexués. En 2016, une politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, qui visait à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de la gestion des risques de sécurité, a été promulguée, et des directives sur les moyens de faire face aux atteintes à la sécurité liées au sexe ont été publiées. En outre, en 2017, le Département de la sûreté et de la sécurité a collaboré avec des organismes du système des Nations Unies en vue d'offrir une formation en matière de sensibilisation à la sécurité du personnel féminin à des formateurs de plus de 20 pays.

IV. Problèmes stratégiques

68. Depuis sa création en 2005, le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration avec des organismes du système des Nations Unies, a considérablement renforcé le système de gestion de la sécurité. Toutefois, la situation en matière de sécurité dans le monde devenant de plus en plus complexe, il lui est extrêmement difficile de créer les conditions nécessaires au bon déroulement

des opérations de l'Organisation. En outre, bien que le nombre de décès résultant d'attaques violentes ou d'autres problèmes de sécurité ait été moins élevé en 2016 qu'en 2015, la rapide évolution des conditions de sécurité et la demande croissante de protection pèsent lourd sur les ressources dont il dispose.

69. En vue de mieux tirer parti de ses ressources et de répondre efficacement à l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité, l'ONU s'est efforcée de s'adapter et d'affiner ses approches stratégiques. À cette fin, le Département s'est attaché à revoir l'affectation des ressources, à mieux planifier les effectifs, à reconfigurer les processus métiers et à réexaminer les mécanismes de financement. Il a recensé différentes mesures pouvant être prises en priorité pour optimiser l'utilisation des ressources en matière de sûreté et de sécurité, à savoir : le regroupement des ressources du Secrétariat, la réorganisation des ressources opérationnelles, la mise en œuvre de la stratégie départementale de gestion des ressources humaines, l'organisation de séances de formation dans le domaine de la sécurité, une meilleure utilisation des technologies et de l'innovation, et la revitalisation du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies.

70. Le Département continue de revoir et d'améliorer son dispositif de gestion des ressources, mais il est nécessaire qu'il dispose de moyens suffisants pour faire face à la demande croissante de services de sécurité destinés à garantir le bon déroulement des opérations autorisées. Or, bien que les opérations, notamment humanitaires, dépendent des services qu'il fournit dans le cadre du système de gestion de la sécurité, le financement dont il est doté n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que celui alloué aux programmes d'urgence humanitaire.

71. En collaboration avec des organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département continuera d'échanger avec les États Membres pour s'assurer de disposer de ressources suffisantes et prévisibles pour répondre aux besoins accrus en matière de sécurité. L'Organisation encourage tous les États Membres à considérer le coût de la sécurité comme un coût d'exécution des programmes et à contribuer au Fonds d'affectation spéciale en vue de soutenir les efforts que déploie le Département pour s'acquitter de son mandat.

V. Observations et recommandations

72. Rien ne donne à penser que l'insécurité mondiale faiblira dans un avenir plus ou moins proche. Dans un contexte de conflits armés, où les conditions de sécurité sont aléatoires et où de multiples dangers les menacent, les fonctionnaires des Nations Unies continuent de risquer leur vie et leur bien-être pour accomplir la mission de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire, du développement durable, des droits de l'homme et de la paix et la sécurité. La communauté internationale continue de demander à l'Organisation d'intervenir dans les zones les plus dangereuses du monde et de mener à bien ses programmes dans des conditions de plus en plus difficiles. Pour ce faire, elle doit puiser dans ses ressources, déjà sollicitées à l'excès, en vue de protéger son personnel et ses locaux partout dans le monde.

73. Au cours des 18 derniers mois, 28 membres du personnel des Nations Unies et plus de 51 membres du personnel d'organismes d'aide humanitaire ont perdu la vie alors qu'ils œuvraient à sauver les plus vulnérables. Profondément attristé par ces décès, j'adresse mes sincères condoléances aux familles des victimes. Je condamne fermement toutes les formes de criminalité et de violence à l'égard du personnel des Nations Unies, dont la sûreté et la sécurité demeurent ma priorité. Dans ce contexte, l'ONU s'efforce de repenser ses

stratégies de gestion de la sécurité et a adopté des approches multidimensionnelles innovantes dont la mise en œuvre exige un appui continu de tous les États Membres.

74. L'augmentation du nombre d'attaques visant directement l'Organisation des Nations Unies est ce qui me préoccupe le plus. Au cours de la période considérée, des locaux et des véhicules des Nations Unies ont été la cible de 293 attaques directes. En 2016, le nombre d'attaques visant des locaux des Nations Unies s'est élevé à 56, un chiffre jusqu'alors jamais atteint. En outre, le personnel recruté sur le plan local et les fonctionnaires de sexe féminin sont particulièrement exposés à certains types de problèmes de sécurité et de sûreté. L'augmentation constante du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste signalés contre des membres du personnel féminins doit faire l'objet d'une attention particulière. L'Organisation a le devoir de soutenir ceux qui sont les plus exposés à des risques, tout spécialement lorsqu'il s'agit de son personnel recruté localement.

75. Le nombre de décès résultant d'attaques violentes ou d'autres atteintes à la sécurité a toutefois diminué par rapport à celui enregistré les années précédentes, ce qui témoigne de l'efficacité générale des programmes de sûreté et de sécurité mis en œuvre par l'ONU, notamment sur les plans de la gestion des risques de sécurité, de la formation, des politiques et des opérations.

76. Cette évolution positive, obtenue en dépit de conditions de sécurité toujours plus difficiles, ne pourra se poursuivre que si les programmes et opérations menés par l'ONU en matière de sécurité sont dotés de ressources prévisibles et suffisantes. La sécurité fait partie intégrante de tous les programmes des Nations Unies et ne devrait pas être considérée comme une dépense d'administration. Les dépenses de sécurité, qu'elles soient financées par les ressources allouées aux programmes ou par des fonds provenant de donateurs, doivent être considérées comme faisant partie des coûts d'exécution des programmes. Leur financement devrait par ailleurs être proportionnel au niveau de risques.

77. En attendant, l'Organisation continue de réorganiser ses ressources, notamment en regroupant les ressources du Secrétariat allouées aux mesures de sécurité, sous la direction du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, et en collaboration avec les départements concernés du Secrétariat. Il est crucial que les États Membres continuent d'appuyer cet effort.

78. La protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire relève de la responsabilité de la communauté internationale tout entière. J'appelle donc les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte d'assurer leur sûreté et leur sécurité. Il est impératif que toutes les parties respectent l'inviolabilité des locaux des Nations Unies, sans quoi les opérations de l'Organisation ne pourront se poursuivre et être menées à bonne fin. Je ne saurais trop insister sur la responsabilité première qui revient aux gouvernements des pays hôtes de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, conformément aux instruments juridiques internationaux pertinents.

79. L'impunité des auteurs de crimes commis contre le personnel des Nations Unies ou le personnel humanitaire constitue toujours un problème extrêmement préoccupant. J'exhorte les gouvernements hôtes et leurs autorités nationales compétentes à prendre rapidement les mesures nécessaires pour que soient traduits en justice les responsables de crimes commis contre des membres du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. L'ONU

compte sur ses États Membres pour enquêter sur tous les crimes et actes de violence commis contre son personnel dans les territoires relevant de leur juridiction. Par ailleurs, je leur demande de prendre des mesures pour mettre fin à toutes les détentions et arrestations illégales de membres du personnel des Nations Unies ou du personnel humanitaire et supprimer toutes les entraves à leur liberté de circulation.

80. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de continuer à apporter son soutien au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017 (premier semestre)</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	26	19	18	15	23	10	4
Accidents ayant entraîné la mort	44	15	10	15	16	11	3
Actes de violence ayant fait des blessés	145	112	82	65	90	70	29
Accidents ayant fait des blessés	166	209	144	101	130	93	58
Enlèvements	21	31	17	6	21	7	7
Vols	417	408	314	530	511	375	234
Effractions au domicile	20	31	23	37	72	105	71
Voies de fait graves	31	44	35	104	81	44	24
Agressions sexuelles	5	4	4	8	12	17	19
Cambriolages	418	493	322	430	380	316	206
Actes d'intimidation	224	209	81	149	228	150	132
Harcèlement	46	52	27	146	177	81	65
Arrestations et détentions	195	165	138	128	69	102	53
Total	1 758	1 792	1 215	1 734	1 819	1 381	905

Annexe II

Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017 (premier semestre)</i>
Attaques contre des locaux des Nations Unies	9	35	56	22
Attaques contre des véhicules des Nations Unies	45	155	146	69
Incursions dans des locaux des Nations Unies	26	109	90	44
Total	80	299	292	135

Annexe III

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'atteintes à la sécurité en 2016

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>Nombre de victimes</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan local</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Circonstances des atteintes</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	10	1	9	8	2	5	Conflits armés : 2; terrorisme : 3; criminalité : 5
Accidents ayant entraîné la mort	11	2	9	9	2	9	Accidents de la route : 9; autres accidents : 2
Actes de violence ayant fait des blessés	70	24	46	51	19	22	Conflits armés : 1; terrorisme : 22; criminalité : 46; troubles civils : 1
Accidents ayant fait des blessés	93	33	60	54	39	43	Accidents de la route : 86; autres accidents : 7
Enlèvements ^a	7	2	5	7	0	5	Tous les otages faisant partie du personnel des Nations Unies ont été libérés
Vols qualifiés ^b	375	157	218	179	196	46	
Effractions au domicile ^c	105	58	47	58	47	28	
Voies de fait graves ^d	44	2	42	42	2	17	
Agressions sexuelles	17	7	10	5	12	12	
Cambriolages ^e	316	101	215	219	97	64	
Actes d'intimidation ^f	150	43	107	88	62	44	
Harcèlement ^g	81	38	43	52	29	29	
Arrestations et détentions ^h	102	6	96	93	9	21	
Total	1 381	474	907	865	516		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime aggravé par le recours à la force ou la violence physique.

^d Infraction commise par quiconque expose un membre du personnel à des voies de fait ou des violences physiques.

^e Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou à inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Actions exécutées par des acteurs étatiques.

Annexe IV

Atteintes à la sécurité, signalées au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres d'organisations non gouvernementales

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	Du 1 ^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017
Membres du personnel ayant perdu la vie à la suite d'actes de violence	92	41	51
Membres du personnel ayant été blessés à la suite d'actes de violence	84	82	77
Membres du personnel ayant été enlevés	167	47	145
Attaques armées contre des locaux	43	23	17
Incursions dans des locaux	71	218	128
Attaques armées contre des véhicules	129	230	251
Pertes de véhicules	45	^a	^a
Autres atteintes graves	^a	^a	^a
Total	631	641	669

^a Non enregistrés auparavant.

Annexe V

Atteintes à la sécurité du personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2015	2016	2017 (premier semestre)
Actes de violence ayant entraîné la mort	0	4	0
Accidents ayant entraîné la mort	0	0	0
Actes de violence ayant fait des blessés	15	8	3
Accidents ayant fait des blessés	6	2	0
Enlèvements	3	0	0
Vols qualifiés	9	11	4
Effractions au domicile	1
Voies de fait graves	28	35	29
Agressions sexuelles	2	2	0
Cambriolages	0
Actes d'intimidation	75	75	50
Harcèlement	5	2	4
Arrestations et détentions	30	26	10
Disparitions	0	1	0
Vols simples	.. ^a	5	1
Incendies criminels	.. ^a	0	1
Incendies	.. ^a	3	0
Conflits armés	.. ^a	8	2
Restes explosifs de guerre	.. ^a	0	1
Vandalisme	.. ^a	4	1
Accidents de la route	.. ^a	6	1
Incursions dans des locaux des Nations Unies	.. ^a	1	0
Autres atteintes	.. ^a	12	0
Total	192	205	112

^a Non enregistrés auparavant.